Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_127_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/127 Participation à l'école de Musique et de Danse du SUET : modification de la délibération n°2025/068

Monsieur Sébastien Monterieux expose :

La participation 2025 a été fixée pour Chantepie à 245 745,18 € par le SUET et voté par le Conseil municipal du 26 mai dernier. Ce montant intègre les charges liées aux bâtiments de Chantepie et Vern-Sur-Seiche qui accueillent les activités du SUET. Suite à la correction du calcul du SUET, le montant de la participation communale évolue à la baisse 243 870,09 €.

Le Conseil municipal est invité à **dire que** la participation financière de la commune à l'Ecole de Musique et de Danse du SUET est d'un montant de 243 870,09 € pour l'année 2025 (et non 245 745,18 € comme voté en Conseil municipal le 26 mai 2025).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE 35

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN